



## **Le point sur ce qui se passe dans votre village**

### **Hausse sensible des effectifs à l'école Annie-Bettex**

En cette rentrée de septembre, le regroupement pédagogique des établissements scolaires de Morillon et de Rivière-Enverse enregistre un nombre total de 96 élèves (soit 13 de plus que l'an passé). Cette très nette augmentation s'explique en partie par l'arrivée de 14 enfants inscrits en petite section (PS). Placée sous la responsabilité de la nouvelle directrice Pauline Boulay, l'école "Annie-Bettex" compte deux classes : 14 enfants de petite section et 12 de moyenne section sous la responsabilité de Caroline Fix ; 10 écoliers de grande section et 13 de CP avec Pauline Boulay. Les deux enseignantes peuvent compter sur le soutien d'Annick Rouge et d'Aurélié Veisy en qualité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem).

Dirigée par Heidi Richard, l'école "Riparia Inversa" de Rivière-Enverse accueille 47 enfants de primaire : la directrice accueille dans sa classe 10 CE1 et 14 CE2 ; le groupe de Béatrice Blasquez est composé de 13 CM1 et 10 CM2. L'enseignante Maude Lemouel intervient le jeudi dans la classe de CE1/CE2 et le vendredi dans celle de CM1/CM2. « La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions avec un protocole sanitaire bien compris et accepté par l'ensemble des familles et de l'équipe enseignante. » se réjouit Marie Dunoyer la présidente du Sivu scolaire. Ce Syndicat à vocation unique permet de mutualiser la gestion des deux établissements et de mener de la sorte un suivi cohérent des contingences matérielles (inscriptions, cantine scolaire, achat de fournitures, financement des projets pédagogiques, etc.).

*Répartition des enfants scolarisés :*

*50 sont domiciliés sur Morillon*

*32 sont domiciliés sur Rivière-Enverse*

*14 habitent dans des communes limitrophes*



*L'équipe pédagogique de Morillon*



### **Coupe à blanc pour le bois de la Grasse**

Au cours de l'été, la parcelle forestière de la Grasse (environ 6 000 m<sup>2</sup> situés à l'entrée ouest du village le long de la RD 4) a fait l'objet d'une coupe à blanc. Le déboisement radical de ce bois communal s'explique par l'invasion de scolytes qui a séché et décimé la quasi totalité des épicéas. « Avec la fragilisation de ces résineux, ce terrain boisé était devenu dangereux. Il nous fallait intervenir de manière urgente » explique l'adjoint au maire Raphaël Clerentin. C'est sous la responsabilité des agents de l'Office national des forêts (ONF) que les opérations de bûcheronnage et de débardage ont été réalisées. La mairie a ensuite missionné l'entreprise "Deffayet bois Environnement" qui est intervenue pour effectuer la remise en état du terrain : broyage, grattage, nivellement, etc. « A moyen terme, nous envisageons d'implanter sur ce terrain un verger communal et d'y installer les jardins familiaux actuellement situés au pied des bâtiments désaffectés de l'école. »

### **A vos tabliers de jardinier!**

L'automne étant là, les plantes vivaces estivales vont être retirées des bacs de la commune. Celles-ci seront offertes et à la disposition des Morillonaises et Morillonnais sur le marché dimanche 10 octobre de 9h00 à 13h00.

## Le plan de circulation de la commune au carrefour des bonnes idées

Comment améliorer et sécuriser les déplacements sur la voirie communale, comment limiter les nuisances pour les riverains, comment harmoniser les différents flux (voitures, deux-roues, piétons, transport scolaire, camions de livraison, etc.) ? Telles sont les différentes problématiques que le conseil municipal a mis sur la table au printemps 2020 en sollicitant l'aide du bureau d'études Akenes et en engageant une large consultation auprès des habitants (questionnaire, sondage, réunions). La 1<sup>re</sup> étape de cette réflexion s'est concrétisée par l'institution d'un sens unique entre la place de l'église et l'ancien hôtel Le Morillon. « Avec 90 % de taux de satisfaction, cette phase expérimentale devrait pouvoir être pérennisée non sans une concertation indispensable avec les services du conseil départemental (CD 74) pour entériner le projet définitif » confie le maire Simon Beerens-Bettex.

Les 10 et 12 août derniers, la mairie a organisé deux réunions d'information afin de dialoguer avec les riverains concernés sur la nécessité d'envisager des aménagements sur la voirie du Verney et sur celle des Follys. « Ce sont deux portions de routes étroites, devenues inadaptées et dangereuses, si l'on tient compte du transit important sur ces itinéraires conduisant pour l'un à la télécabine de Vercland et à Samoëns 1600, et pour l'autre à de nombreuses propriétés privées et dans une moindre mesure aux Esserts. » Une solution provisoire (sens unique, aménagements routiers ?) pourrait être mise en place dès cet hiver sur la RD 74 du Verney en accord avec les services du CD 74. En ce qui concerne le secteur des Follys, il est envisagé dès la fin de l'automne de n'en autoriser l'accès que dans le sens de la montée. La descente serait alors exclusivement réservée aux riverains, tandis que les autres usagers se verraient obligés d'emprunter la route des Esserts pour regagner le centre du village.



## Dernière ligne droite pour le Plan local d'urbanisme (PLU)

Lundi 13 septembre, une bonne cinquantaine de Morillonnais ont participé à la réunion publique organisée à la CCAS afin de présenter les initiatives prises dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Pour rappel, celui-ci a été approuvé par l'ancienne équipe municipale le 6 mars 2020. A la suite de cette validation, 15 recours en contentieux ont été déposés. « A ce jour, en étroite coopération avec les services de l'État et le cabinet d'urbanisme, nous avons pu apporter aux propriétaires des solutions satisfaisantes dans 70 % des demandes. Quelques dossiers restent en suspens. Certains d'entre eux sont susceptibles de se résoudre ou non au tribunal. » Les élus morillonnais font le maximum pour entreprendre ces modifications liées aux zonages des parcelles, aux emplacements réservés et à la révision du règlement. Un exercice difficile et délicat oscillant entre la prise en compte des intérêts particuliers, la nécessité de mener une politique de développement concerté et soutenable de la commune ainsi que de se conformer aux lois et réglementations intrinsèques au document d'urbanisme communal (loi Élan : Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ; PADD : Plan d'aménagement et de développement durable ; loi Alur : Accès au logement et urbanisme rénové ; PPRI : Plan de prévention du risque inondation, etc.). Courant 2022, le conseil municipal espère être en mesure de prendre la délibération de l'arrêt du PLU (approbation définitive du projet du Plan local d'urbanisme).





### **Servitudes de pistes : une régularisation sur la bonne pente**

En 2017, des nouvelles conventions avaient été établies afin de définir et de chiffrer précisément les indemnités versées aux propriétaires fonciers dans le cadre des servitudes de pistes de ski alpin. La mairie a pris l'initiative de reprendre ce dossier afin de rendre effectives ces régularisations. Plus de 150 conventions ont ainsi été rédigées. De la sorte, les sommes annuelles qui seront facturées à la société Grand Massif domaines skiables (GMDS) s'élèveront à environ 17 000 €. Tout devrait être validé pour la fin de cette année 2021.

### **L'herbage gagne du terrain à l'alpage de Gers**

En certaines zones pâturées, le rumex alpin (rumex alpinus alias rhubarbe des moines) a une fâcheuse tendance à prendre ses aises et pour tout dire à devenir envahissant. Cette invasion croissante vient concurrencer les prairies fleuries jusqu'à les étouffer. En lien avec la mairie, la Société d'économie alpestre de Haute-Savoie (SEA 74) a réalisé un essai d'éradication de la plante indésirable sur une surface d'un hectare situé sur l'alpage de Gers. L'expérience a consisté dans un 1er temps à broyer les parties aériennes du rumex ainsi que ses racines jusqu'à 30 cm de profondeur. Dans un second temps, la parcelle a fait l'objet d'un réensemencement d'un mélange de semences de plantes alpines pour prairie. Rendez-vous en juillet 2022 pour dresser le bilan de cette petite révolution verte.



*Le chemin de l'Echarny*

### **La régularisation du chemin de L'Écharny en bonne voie**

Voilà des lustres que le chemin de l'Écharny serpentait entre le Nant Taffon et la Plaigne. Mais les travaux engagés pour l'implantation du télésiège de Coulouvrier ont quelque peu bouleversé les limites de son tracé en élargissant son emprise sur les parcelles limitrophes. Certes utile pour les nombreuses activités forestières, agricoles et touristiques, cette voie rurale se retrouvait ainsi en délicatesse avec les limites foncières et les plans cadastraux. « Il devenait urgent et indispensable de procéder à une régularisation. C'est la raison pour laquelle nous avons contacté les différents propriétaires concernés qui ont été reçus en mairie. Parallèlement, nous avons fait réaliser un document d'arpentage afin d'actualiser les bornages et d'estimer avec précision les surfaces à acquérir » résume le maire Simon Beerens-Bettex. Suite à cette remise à plat, ce sont 2922 m<sup>2</sup> qui vont être acquises par la commune pour un montant global de 15000 €.

### Choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la RD 54

En période de forte fréquentation touristique, la route départementale (RD 54) reliant Morillon à Verchaix connaît une circulation dense qui s'explique notamment par l'attrait du parc des loisirs du lac Bleu. Afin de fluidifier le trafic, de sécuriser cet espace partagé par l'ensemble des usagers de la voirie (véhicules à moteur, vélos, piétons, etc.) et de gérer de manière optimale les places de stationnement, les communes de Morillon et de Verchaix ont élaboré une convention de groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre. En date du 22 juillet 2021, les élus ont validé le choix du bureau Profils Études. Ce cabinet est dorénavant chargé d'imaginer un schéma d'aménagement global qui prendra en compte le tracé de la future piste cyclable dont le tracé reliera les villages de Morillon, Samoëns et Verchaix. La création d'un giratoire est envisagé au lieu-dit "Filon" (à hauteur de la patte-d'oie entre la voie de contournement du bourg et la route d'accès au chef-lieu). Estimé à 100 000 € HT, le coût de cette étude sera pris en charge à 81,8 % par Morillon et à 18,2 % par Verchaix. Le démarrage du chantier est annoncé pour le printemps 2022 (montant des travaux : .... €).

### L'accès piéton au lac Bleu a pris tournure

Mis en place de manière partielle pour la saison estivale 2020, le cheminement piéton reliant le parking de la télécabine au parc des loisirs du lac Bleu a été finalisé en juillet 2021. C'est en accord avec les propriétaires concernés que cet itinéraire balisé a pu voir le jour. « Nous tenons à les remercier pour leur coopération. A l'issue de la saison, nous nous sommes engagés à démonter les installations provisoires (piquets, cordes, signalétique) et à remettre en état ces parcelles de prairie. » Cet accès piéton et vélo a démontré toute sa pertinence en offrant aux vacanciers des places de stationnement gratuit à proximité du plan d'eau. Les villégiateurs ont ainsi la possibilité d'y accéder en toute sécurité en empruntant cette voie verte d'environ 600 mètres tracée à l'écart de la circulation automobile. Pour la saison touristique 2022, la mairie reconduira ce dispositif apprécié en y apportant d'éventuelles modifications pour en optimiser son utilisation.



Pour recevoir les prochaines éditions Info MORILLON par courriel, veuillez adresser votre demande à : [accueil@mairie-morillon.fr](mailto:accueil@mairie-morillon.fr)

Pour tout savoir en temps réel : Facebook Mairie de Morillon et [www.mairie-morillon.com](http://www.mairie-morillon.com)

Document réalisé par Olivier Lestien et l'équipe du conseil municipal



### Acquisition de l'immeuble "Le Grand Morillon" aux Esserts

La problématique des lits froids dans les stations de ski est bien connue. Chaque hébergement inoccupé sur une période plus ou moins longue constitue un manque à gagner pour l'économie de la vallée. Afin de réintégrer certains de ces logements dans le circuit touristique, la municipalité morillonnaise a engagé une stratégie de réhabilitation de l'immobilier de loisirs en déshérence. Le 9 septembre 2021, le conseil municipal a adopté la convention de portage signée entre la commune et l'Établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF 74). Ce partenariat concerne l'acquisition de 30 lots de l'immeuble "Le Grand Morillon" (construit aux Esserts en 1991). « Cette résidence de tourisme gérée par la société Cap Fun a cessé définitivement son activité en avril dernier » précise le maire. Estimés à 2,268 M€, les 766 m<sup>2</sup> de plancher vont donc devenir propriété de la collectivité locale via un portage financier contracté sur 25 ans auprès de l'EPF 74. « Une fois l'opération immobilière conclue, nous confierons la gestion de ces lits à une structure professionnelle de résidences touristiques. » Les futurs revenus de location perçus par la commune permettront de rembourser en partie ce portage.

L'opération immobilière s'établit à 2900€ le m<sup>2</sup>. Les 30 lots acquis représentent un total de 29 appartements correspondant à un nombre cumulé de 120 lits et un local commercial